



Dossier suivi par Clarisse AZZI
clarisse.azzi@ddec85.org

01/09/26

Absence du maître délégué pour concours

Un maître délégué qui s'absente pour passer le CRPE doit **impérativement** fournir la copie de sa convocation au CE pour qu'il l'adresse avec l'imprimé d'absence à clarisse.azzi@ddec85.org

Cette absence ne doit pas être récupérée.

Olivier MOUCADEL
Adjoint au Directeur diocésain,
Délégué aux 1^{er} degré et 2^d degré,
Réfèrent du Pôle administratif